

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 237

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Corre, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Chapdelaine, rapporteure thématique

ARTICLE 71

À l'alinéa 23, substituer à la référence :

« et 13 »

les références :

« 13, 15 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le rétablissement de l'article 15.